

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DF 17 Demande de permis de construire pour la reconstruction d'un bâtiment annexe du Chalet des Iles au Bois de Boulogne à Paris 16e), suite à un incendie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser la société anonyme « le Chalet des Iles » à déposer une demande de permis de construire visant à la reconstruction du « pavillon du jardin » annexe du Chalet des Iles, propriété concédée de la Ville de Paris située sur le Lac Inférieur, au Bois de Boulogne, à Paris 16e ;

Vu la saisine de M. le Maire du 16e arrondissement en date du 22 février 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 5 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

La société anonyme « le Chalet des Iles » est autorisée à déposer une demande de permis de construire visant à la reconstruction du « pavillon du jardin » annexe du Chalet des Iles, propriété concédée de la ville de Paris située sur le Lac Inférieur, au Bois de Boulogne, à Paris 16^{ème}.